

LE LIEN

VIE MUNICIPALE p.3-7



SANTÉ PUBLIQUE p.8-10



VIE ECONOMIQUE p.15



VIE ASSOCIATIVE p. 16-17



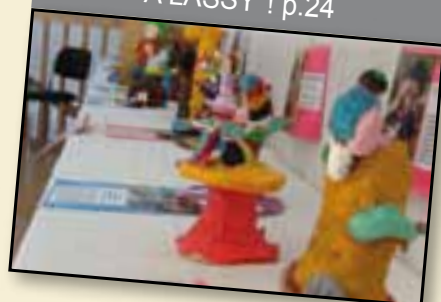
VIE PRATIQUE p.17-21



VIE INTERCOMMUNALE p.21-23



A LASSY ! p.24



Dossier

Les Arts2rues

p.11-14

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Cette année encore, la fête communale « les Arts2rues » a connu un franc succès. En synergie, et toute la semaine durant, diverses manifestations ont eu lieu avec le concours de plusieurs écoles des communes voisines (Guichen, Saint Senoux, Baulon, et bien sur Lassy), ainsi que des jeunes du canton.

Ces temps s'inscrivaient dans le cadre de la politique intercommunale concernant l'accès à tous à la musique et à la culture.

C'est ainsi que le dispositif « orchestre à l'école » est reconduit pour la prochaine année scolaire.

Au printemps, un défibrillateur cardiaque a été installé sur la Commune, sous le préau du parking de la Mairie. Ce type d'équipement qui bien utilisé, peut sauver des vies, est à la disposition de tous.

A l'occasion de son installation, des séances d'initiation aux premiers secours ont été proposées. A l'automne, de nouvelles séances sont programmées, je vous encourage à vous y inscrire, afin que, le cas échéant, si vous aviez à intervenir, vos gestes soient le plus efficaces possibles.

Au niveau de l'intercommunalité, un groupement d'achats a été mis en place pour la réfection des voiries communales. Cette opération en préfigure de plus larges sur divers sujets (l'outillage, le fauchage des fossés, la maintenance des équipements informatique et des logiciels ...). Ces opérations, outre le fait qu'elles permettent de proposer des marchés publics sur des bases beaucoup plus larges que chaque commune individuellement, ont de plus la vertu de rapprocher les administrations communales, pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

C'est aussi dans le cadre de l'intercommunalité que l'ACSOR réfléchit à une compétence partielle concernant la lecture publique. Cette compétence pourrait concerner d'une part la mise en réseau des bibliothèques des communes de l'ACSOR, et d'autre part une mise en commun des fonds bibliographiques.

Enfin, dans le cadre de l'urbanisme, la transformation de la ZAC en plan d'aménagement d'ensemble commence à produire ses effets, puisque plusieurs permis d'aménager ont été déposés au printemps et sont en cours d'instruction.

Le premier lotissement, en face de la Mairie, concerne une opération de 25 lots, dont certains seront proposés en accession aidée (terrain + maison). Les travaux devraient commencer avant la fin de l'année.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	650 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT



Les bulles envahissent la place Saint-Martin

Horaires de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00

La Mairie sera ouverte tout l'été à ses horaires habituels, seuls les samedis du 14/07 au 18/08/2012 inclus seront fermés

Parution du prochain bulletin Le Lien N°118

Parution du prochain bulletin de **Octobre 2012** semaine du 15 Octobre 2012.

Les articles pour **Le Lien n°118** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **lundi 10 septembre 2012**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos.

Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.

Comptes Rendus des Conseils Municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 25 mai 2012

• GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA RÉNOVATION DES CHAUSSÉES COMMUNALES

La communauté de communes de Guichen (ACSOR) et ses communes membres, ont des besoins identiques en matière de rénovation de chaussées par point à temps automatique (PATA), et de fourniture des produits et matériaux associés.

Dans ce cadre, il est envisagé la mise en place d'un groupement de commandes pour la rénovation des chaussées de ces communes, se caractérisant par la coexistence de plusieurs maîtres d'ouvrages (la communauté de communes et ses communes membres), qui aura pour conséquence de regrouper les demandes et de réaliser des économies d'échelles substantielles. Ainsi, la mise en place d'un tel groupement permettra aux entreprises retenues de n'avoir qu'un seul interlocuteur dénommé le « Coordonnateur ».

La création d'un groupement de commandes implique, en application de l'article 8 du code des marchés publics, la conclusion d'une convention constitutive entre les communes indiquant les modalités de fonctionnement dudit groupement.

La communauté de communes de Guichen (ACSOR) est « Coordonnateur » du groupement de commandes. Elle est chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants. Le coordonnateur signera et notifiera le marché ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

La mise en place d'un groupement implique également la création d'une commission d'ouverture des plis ad hoc. En application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la commission d'ouverture des plis (COP) du groupement, présidée par le représentant du coordonnateur, comprend obligatoirement un représentant de chaque membre du groupement élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

Ces membres sont respectivement désignés par leur assemblée délibérante : M le Maire Didier LE CHENECHAL (titulaire) et M Franck NOEL (suppléant)

• FINANCES : REMPLACEMENT PARTICIPATION RACCORDEMENT EGOUT PAR LA PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la Loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain. Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012.

A compter du 1^{er} juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC).

La participation, facultative, est instituée par délibération du conseil municipal compétent en matière d'assainissement. Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Ce dernier pourra être différencié pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante nécessitant une simple mise aux normes. Son fait générateur est la capacité de raccordement au réseau collectif qui est obligatoire pour les constructions existantes et l'obtention du permis de construire pour les nouvelles constructions.

La participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel ; le coût du branchement est déduit de cette somme.

Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée.

A noter des dispositions transitoires qui prévoient :

- Pour les dossiers de permis ou de déclaration préalable déposés avant le 1^{er} juillet 2012, la PRE pourra être prescrite ;
- Pour les dossiers déposés à compter du 1^{er} juillet 2012, aucune PRE ne pourra plus être prescrite par l'autorisation ou l'arrêté mentionné à l'article L.424-6 fixant les participations.

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

TRAVAUX DE VOIRIE

• RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA BARBAIS



La réfection de la voirie a été effectuée courant avril 2012, cet investissement de 63 511,20€ TTC, était devenu nécessaire afin d'assurer la sécurité routière des usagers. Rappelons que la prudence reste de mise en respectant la limitation de vitesse à 70km/h qui a été mise en place depuis juin.

• RÉALISATION DE TROTTOIRS RUE DE LA TOUCHETTE



La dernière phase d'aménagement des trottoirs de la rue de la Touchette s'est achevée mi-avril.. Cette opération se chiffre à 9 568,00 EUR TTC pour la Maitrise d'œuvre et à 122 767,96 EUR TTC de travaux soit un total de 132 335,96 EUR TTC. Une nouvelle perspective s'offre à nos yeux et nous pouvons espérer nous y promener en toute sécurité.

ADMINISTRATION COMMUNALE

• PRÉSENCE D'UNE ARCHIVISTE À LA MAIRIE.

La Commune de LASSY s'est engagée cette année dans le tri et le classement de ses archives municipales afin de garantir leurs conservations. Il s'agissait de classer les documents administratifs des années 2004 (environ) à ce jour. La collectivité a recruté une archiviste recommandée par les Archives Départementales, Mme Cécile MICHEL, personnel qualifié et diplômé, du 12 au 29 juin 2012. Par ailleurs, des travaux d'aménagement de placards ont été réalisés par l'entreprise HERVAULT pour un montant de 4 391,33 EUR T.T.C., et il a été nécessaire de faire l'acquisition de fournitures spécialisées pour la conservation des documents. Ces documents sont publics et consultables aux horaires habituels d'ouverture au public .



URBANISME



DECLARATIONS PREALABLES - 1^{er} semestre 2012 -

Numéro du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514911U0029	M CHEMINEL Henri	236 La Pilais 35580 LASSY	236 La Pilais LASSY	Habillage pignon
DP 03514911U0030	M CHEVALIER Sylvain	La Basse Jouannelais 35580 GOVEN	29 rue de la Touchette 35580 LASSY	Division
DP 03514911U0031	Melle CHEMINEL Magali	234 La Pilais 35580 LASSY	234 La Pilais 35580 LASSY	Garage
DP 03514911U0032	M PIRON Raymond	1 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	1 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Division
DP 03514911U0034	M PORCHER Daniel	La Chevalaye 35580 LASSY	La Chevalaye 35580 LASSY	Ouverture de toit
DP 03514912U0001	M POIRIER Stéphane	2 allée de la Fresnaie 35580 LASSY	2 allée de la Fresnaie 35580 LASSY	Extension
DP 03514912U0003	Melle LEBLOND Océane	La Chapinays 35580 LASSY	La Chapinays 35580 LASSY	Changement ouvertures
DP 03514912U0004	M et Mme LE MENER	98 route du Val 35580 LASSY	98 route du Val 35580 LASSY	Division
DP 03514912U0005	Mme BAYON Sylvie	12 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	12 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Division
DP 03514912U0008	M SECHER Patrick	15 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	15 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Clôture
DP 03514912U0009	M MORVAN Yann	3 bis rue de la Touchette 35580 LASSY	3 bis rue de la Touchette 35580 LASSY	Abri de jardin

DP 03514912U0010	M GUILLEMER Mickaël	La Chutelais 35580 LASSY	La Chutelais 35580 LASSY	Préau
DP 03514912U0011	Mme TAILLANDIER Sandra	17 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	17 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Division
DP 03514912U0016	M FOUCHER Roland	7 rue de la Motte 35770 VERN SUR SEICHE	La Ville de Bas 35580 LASSY	Clôture
DP 03514912U0017	M GEORGES Jérémy	2 rue Nominoë 35580 LASSY	2 rue Nominoë 35580 LASSY	Ouverture de toit
DP 03514912U0018	M DUTAY Dominique	8 rue de la Mairie 35580 LASSY	8 rue de la Mairie 35580 LASSY	Division
DP 03514912U0020	M RASTEL Patrick	La Bourrelière 35580 LASSY	La Bourrelière 35580 LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514912U0021	M BELLAY Marc	9 place St Martin 35580 LASSY	9 place St Martin 35580 LASSY	Garage

PERMIS DE CONSTRUIRE - 1^{er} semestre 2012 -

Numéro du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514911U0015	M COLOMBEL Jérôme	l'Olivrais 35580 LASSY	l'Olivrais LASSY	Préau tracteur
PC 03514911U0018	Monsieur TEMBUYSER François	33 rue Paul le Flem 35200 RENNES	1 ter rue de la Croix St Michel LASSY	Habitation
PC 03514911U0019	M et Mme GERARD	17 rue Normandie Niemen 45400 FLEURY LES AUBRAIS	9 rue Jean Fontaine LASSY	Habitation
PC 03514911U0021	Monsieur CHAKIRI Esteban	260 avenue du G, Georges Patton 35700 RENNES	290 La Pilais LASSY	Habitation
PC 03514911U0022	M CHAUVIN et Mlle BOURGAUD	18 rue de la Rijolle 35170 PONT-REAN	1 bis rue de la Croix St Michel LASSY	Habitation
PC 03514912U001	M BOUCAULT et Mlle LECOMTE	29 avenue du Bois l'Abbé 35000 RENNES	7 ter rue de la Mairie LASSY	Habitation
PC 03514912U002	Monsieur CAVE Yves	Le Pâtis 35580 LASSY	Le Pâtis LASSY	Garage
PC 03514912U003	M et Mme LAMORT	Le Cheval Noir 35580 LASSY	Le cheval Noir LASSY	Habitation
PC 03514912U007	Monsieur DOUBLET Patrick	21 boulevard Pasteur 35170 BRUZ	8 rue de la Touchette LASSY	Extension

• PACT HD 35

Des aides pour rénover son logement et réduire ses dépenses énergétiques

Le PACT HD35 est l'organisme spécialisé pour aider, conseiller et accompagner les personnes dans le financement de leurs projets d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat. L'intervention concerne principalement les ménages propriétaires occupants, à revenus modestes, actifs ou retraités.

Des subventions pouvant atteindre 80% des travaux :

Les propriétaires occupants, à revenus modestes, peuvent bénéficier des subventions de l'ANAH de 20 ou 35% d'un montant de travaux d'économie d'énergie plafonnés à 20000€, si les travaux envisagés permettent un gain énergétique d'au moins 25%.

Ils bénéficieront en plus, de l'aide solidarité écologique (ASE) de 1600€ : cette prime sera complétée de 500€ dès lors que le Département d'Ille et Vilaine participera à hauteur de 500€ (projet en cours). Le montant total de l'aide complémentaire à l'ANAH pourra alors passer à 2600€. Pour bénéficier de cette aide, les propriétaires doivent être accompagnés par un opérateur agréé, tel que le PACT HD, qui les aidera à choisir les travaux pertinents à effectuer.

Le PACT HD effectue l'évaluation thermique*, constitue les différents dossiers de demande de subventions (ANAH, ASE, caisse de retraite...), prêt(s) ou microcrédit à faible taux, et assure le suivi des dossiers jusqu'à la fin des travaux.



* Première démarche réalisée sans engagement

Permanences du PACT HD 35 sur le territoire

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
au siège du PACT HD 35 :
22 rue Poullain Duparc 35000 RENNES
Tél : 02 99 79 51 32
info@pact35.org - Site internet : www.pact35.org

ETAT CIVIL



Décès

Le 15 Avril 2012 : Madame DENIEUL Joëlle épouse de Monsieur Jean Claude MARTEL

Nous avons eu le bonheur de célébrer 2 Noces d'or :

• M et MME FONTAINE le 28 avril 2012



• M et MME DUTAY le 12 mai 2012



Mariages

• le 07 Avril 2012 : Mr Malachie Claudy LOUIS
et Melle Audrey HAUCK

• le 12 Mai 2012 : Mr Franck FOURNIER
et Melle Carole GAUDICHE



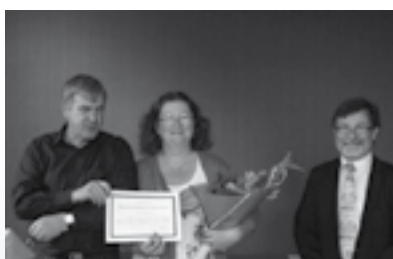
Naissances : 3 enfants

Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'état civil de la commune du domicile.

LE 3 JUIN, JOUR DE LA FÊTE DES MÈRES, MR LE MAIRE REMETTAIT À TROIS FAMILLES LA MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE.



Mr et Mme DALIBOT :
médaillon d'argent avec 6 enfants



Mr et Mme MASSON :
médaillon de bronze avec 5 enfants



Mr et Mme MICAULT :
médaillon de bronze avec 4 enfants

SANTÉ PUBLIQUE

Le nouvel emplacement du cabinet infirmier de LASSY



Lors de son installation sur la commune Mme Valérie Legrand Infirmière Diplômée d'Etat avait installé son cabinet au 7 rue Pierre-Marie Josse. Elle a déménagé début Juin pour traverser la route et emménager au 10 rue Pierre-Marie Josse près du salon de coiffure.

Contact :
Valérie LEGRAND
09.60.51.89.53. et 06.73.40.86.50
Cabinet sur RDV ou à domicile.

Une Sophrologue infirmière sur la commune



Séances individuelles à domicile à Lassy et ses environs, séances en groupe et stages pour adultes, adolescents, en entreprise et en institutions.

Indications : gestion du stress, confiance en soi, douleurs, préparation aux concours, examens. Prendre soin de soi, un temps pour soi pour un mieux-être au quotidien.

Mon expérience me permet d'accompagner des personnes atteintes de pathologies lourdes, de les aider dans l'accompagnement de leur traitement, de leur douleur, de leur angoisse.

Contacts : Françoise ROSSIGNOL francoise_03@hotmail.fr
N° tel : 09 63 53 81 45 / 06 75 54 20 75 - Site : sophrologues.org/francoiserossignol

Exposition itinérante sur les économies d'eau

Il pleut beaucoup c'est vrai, mais malgré cela, il faut apprendre à économiser l'eau, cette précieuse ressource. Cette exposition programmée dans 5 communes du Pays des Vallons de Vilaine (Bain de Bretagne, Guichen, Guignen, Le Sel de Bretagne et Lassy) était ouverte aux écoles et aux consommateurs sur les marchés. 500 enfants de primaire et 250 adultes sont venus découvrir les moyens simples à mettre à œuvre pour faire baisser la consommation d'eau au niveau domestique. Cette animation assurée par Danielle Albrech, avec l'aide des membres du bureau du Pont de pierres, a été réalisée avec une remorque équipée et louée à Eau & Rivières de Bretagne. Cette opération n'aurait pas pu se faire sans l'aide financière de la Communauté de communes de Guichen (ACSOR) et la logistique des différentes communes. Nous tenons à remercier les employés de la commune de Lassy pour leur gentillesse et leur disponibilité, les bénévoles et Danielle qui a mis en place et coordonné cette opération.



Le mot du Préfet

Pourquoi nous devons économiser l'eau en Ile-et-Vilaine ?

L'alimentation en **eau potable** du département d'Ile-et-Vilaine s'appuie majoritairement sur des **ressources superficielles** (prises d'eau en rivière ou dans des barrages). Chaque année, l'évolution du niveau de ces ressources est comparable : il est maximum au printemps puis baisse pour atteindre son minimum à l'automne. Après un **hiver sec**, comme en 2011-2012, le niveau baisse plus tôt.

Par ailleurs, ce phénomène est amplifié du fait que les nappes se sont très peu rechargées pendant l'hiver. Cela entraîne une **baisse de production** d'eau des ressources souterraines. Pour y pallier, il est nécessaire d'utiliser l'eau des barrages, ce qui accentue la baisse de leur niveau.

De plus, à partir du mois de mai, les pluies sont moins efficaces : la **végétation** en absorbe une grande partie et **l'évaporation** est plus importante. Les pluies d'été peuvent ainsi difficilement remonter le niveau de nos ressources.

C'est pourquoi l'eau en Ile-et-Vilaine est précieuse : nous devons l'économiser dès maintenant !



Michel Cadot,
Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ile-et-Vilaine

SOYONS ÉCONOMES



Économiser l'eau, c'est protéger la ressource mais c'est aussi réduire ses dépenses !



Même quand il pleut, les **réserves** en eau restent

FRAGILES
en Ile-et-Vilaine

L'EAU EST PRÉCIEUSE
ÉCONOMISONS-LA !

ÉCONOMIES :
Les bons réflexes !

Sécheresse hivernale - DDTM 35 - AMCS - SER - Mai 2012

L'eau est présente dans une bonne partie de nos actes quotidiens : pour se laver, pour cuisiner, pour jardiner, pour nettoyer... Les ressources ne sont pas inépuisables. Nous devons donc en être conscients afin d'éviter le gaspillage, et réduire notre facture ! Nous pouvons par de simples gestes économiser près d'un tiers de notre consommation. Voici quelques conseils...

A LA MAISON

Éviter tout gaspillage

- ne pas faire tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides
- ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents on peut économiser plusieurs litres d'eau)



- préférer les douches aux bains : un bain consomme 200 litres plus d'eau qu'une douche
- installer des appareils qui réduisent la consommation d'eau (robinets, bouchettes, chasses d'eau à économiseurs)

Eau en bouteille coûte de 200 à 400 fois plus cher que l'eau de robinet, très contrôlée et qui convient parfaitement pour boire ou cuisiner.

Une chasse d'eau économique divise par 2 la consommation d'eau !

Réutiliser

- l'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

Lutter contre les fuites

Afin d'éviter comme les fuites, il faut surveiller sa consommation d'eau domestique.

Les fuites peuvent représenter plus de 20 % de la consommation d'un foyer :

- un robinet qui fuit = des dizaines de ml par an
- une chasse d'eau qui fuit = plus d'une centaine de ml par an

Un foyer de 4 personnes consomme, en maison individuelle, en moyenne 120 m³ d'eau par an !

Consommer moins d'eau, avec le même niveau de confort et d'hygiène, c'est possible... Et cela permet d'économiser sur mon budget !

AU JARDIN

Quelques conseils :

- un binage : deux arrosages
- le paillage : protéger du froid, maintenir la température et conserver mieux l'humidité du sol
- utiliser un arrosoir au lieu d'un tuyau d'arrosage
- arroser tard le soir : l'évaporation sera réduite
- utiliser des techniques économes : goutte-à-goutte, systèmes d'arrosage programmés
- régler correctement les appareils d'arrosage automatique afin d'arroser que les surfaces le nécessitent
- récupérer l'eau de pluie, elle vous servira à arroser
- faites deux ou trois arrosages copieux par semaine et non de petits arrosages quotidiens : le développement des racines sera en profondeur et résistera mieux à la sécheresse
- tenez compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents
- n'arrosez pas les pelouses qui devraient être bien arrosées par la pluie !



(*) Mesure effectuée pour rendre les obligations, par année, perfectibles

Pour en savoir plus :

- le site internet de l'État en Bretagne : www.bretagne.gouv.fr
- www.propluvia.fr, pour consulter les arrêtés de restriction d'eau en France
- Pour contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ile-et-Vilaine : ddtm-secheresse@ile-et-vilaine.gouv.fr

LA FORMATION À L'UTILISATION D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA)



Mr Legeay de « SéMaFomation » a assuré 4 séances d'initiation à l'utilisation du défibrillateur que la municipalité a installé sous le préau face à la mairie. Tout un article dans le LIEN 116 présentait le matériel et annonçait les dates de formation. Ces séances ont rencontré un succès différent selon les jours. Mais les participants sont tous repartis avec une satisfaction exprimée autour de la mobilisation des gestes d'Urgence et la démonstration de l'utilisation du défibrillateur. Le côté mise en pratique après la théorie est une formule favorisant l'apprentissage du geste. La présence de mannequin permet de positionner les électrodes sur le corps et de lancer la défibrillation.



La municipalité relance une série de nouvelles séances.

Elles sont gratuites et se dérouleront dans la salle du conseil de la mairie.

De nouvelles dates vous sont proposées pour bénéficier d'une initiation à l'utilisation du défibrillateur et aux gestes d'Urgences. Vous pouvez vous inscrire au préalable en venant à l'accueil de la Mairie aux heures ouvrables. Sinon vous pourrez venir spontanément le jour même, vous y serez accueilli.

Les dates sont les suivantes :

- **vendredi 28 septembre 2012 à 20h30**
- **samedi 29 septembre 2012 à 10h**
- **samedi 20 octobre 2012 à 10h**

Lieu : en salle du conseil à la mairie

LA VIE CULTURELLE

LES ARTISTES À L'HONNEUR À LASSY !

Deux évènements organisés conjointement par l'ACSOR et la Mairie de LASSY ont eu lieu : « **Les Arts autour de la culture** » du 29 mai au 1 juin, et, les « **Arts 2 Rues** » le 2 juin. Toute cette semaine dédiée à la culture, est née d'une idée « un peu folle » que nous avons échangé à 3 le 28 mai 2011 lors des Arts2rues de LASSY. Puis un groupe de travail, soutenu par l'ACSOR et la municipalité de LASSY, s'est constitué et c'est avec Nicolas TIRMARCHE de Musicole, Reunan GIRARD du PJJ, Carole CHAUVOIS de l'air des gens du voyage et Véronique LE DUC adjointe en charge de la culture, que nous avons réussi à mettre en place cette manifestation...

Tous les soirs à partir de 20h, sous le chapiteau installé à Lassy, les élèves des écoles élémentaires (Baulon, Lassy avec une audition d'orchestre à l'école, Guichen et Saint-Senoux), les élèves de l'école intercommunale de musique du canton de Guichen « Musicole », et, des artistes invités tels que Bijala Roza ont donné une représentation haute en couleur, en musique baltique, tzigane nous permettant de voyager un court instant au son des mélodies et des chants typiques. Les enfants et leurs professeurs étaient formidables, enthousiastes de partager devant des parents et amis admiratifs, un projet conduit depuis plusieurs mois au sein de chaque école. On pouvait y découvrir aussi une exposition itinérante des gens du voyage tout autour du chapiteau derrière les musiciens, découverte d'une culture nouvelle et différente. Le mercredi après-midi les espaces jeunes du canton ont eux aussi investi le chapiteau autour du thème de l'équilibrisme. Ils se sont initiés à la pratique du cirque avec Thibault (le régisseur du site durant toute la semaine) et les animateurs jeunesse, puis ils se sont produits le 2 juin sur la place St Martin.

Une année de travail mais pour un résultat magique grâce à l'investissement de tous les acteurs qui ont permis la réussite d'une telle expérience. Je tiens à remercier chacun pour son engagement et son professionnalisme au cours de cette aventure humaine magnifique et riche en rencontre. Un MERCI tout particulier à Nicolas et Thibault. David LYNCH a écrit « **La musique est un excellent moyen de conjuguer des idées.** » alors j'espère que d'autres idées naîtront et feront perdurer cette découverte multiculturelle. WAGNER dit que « **La musique commence là où s'arrête le pouvoir des mots.** » Elle nous permet d'ouvrir notre esprit à une nouvelle culture, d'être touché par l'autre, d'ailleurs Emmanuel KANT écrit que « **La musique est la langue des émotions.** ». Alors, laissons la place aux émotions et découvrons les pages illustrant les Arts2rues...

Véronique Le Duc
adjointe en charge de la culture
Mairie de LASSY



L'évènement culturel « Les ARTS 2 RUES » à LASSAY pour le bonheur des petits et des grands, au

Et la soirée s'est poursuivie, tous ont dansé au rythme des Fankfarons et des Sergents Pépères sous le chapiteau...

Au rythme
« Touc

La bonne humeur
de tous les bénévoles
a embelli cette fête
communale

**Samedi
2 juin**
de 14h à 1h
Place Saint-Martin

**LES
2 RUES**

Apéro
concert
à partir de
19h

Clowns, J
Equilibristes
Bolas et Mus
Cabaret e
Spectacle pyrotec
www.la

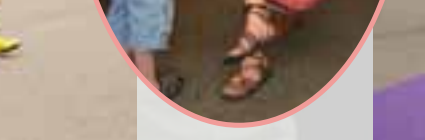
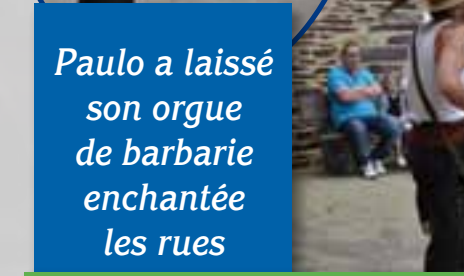
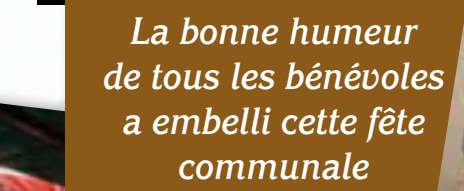
Titoune nous a fait rêver
un instant en volant !!

Paulo a laissé
son orgue
de barbarie
enchantée
les rues

Chrystèle et Nadine ont créé
des maquillages de rêve

Football free style
avec le couple
de «Frankystyle
et Naw»

Notre sculpteur
de ballons



**Le 2 Juin 2012, un tourbillon de bonne humeur
au rythme des artistes, entre amis, en famille.**

**... du batucada
« rouleurs »...**



**La place s'est mise en
mouvement avec les artistes...**



**Jongleurs,
Dresseurs,
Musiciens de rue,
Cirque,
Technique enflammée
Lassy35.fr**



**Marie
fait le clown !!!**



**Zig Zag magie
et ses bulles
envahissent les
rues...**



Ateliers cirque pour petits et grands



Milly et ses animaux nous ont conquis

Cette année **une nouveauté** a conclu cette manifestation, **un spectacle de feux**. Des jongleurs ont fait virevolter des bâtons de feu, des bolas enflammées, ils ont jonglés avec les flammes au beau milieu de la nuit aux pieds des murs de notre église. Un spectacle fabuleux, très attendu mais qui était à la hauteur de l'attente du public resté nombreux.



MAIS LA FÊTE DES ARTS2RUES C'EST AVANT TOUT DES ÉMOTIONS ET DES RENCONTRES HUMAINES.



Face à un si beau succès mis en évidence lors de notre réunion de bilan le 3 juin entre les membres de la commission culture municipale impliqués dans l'évènement, Nicolas Tirmarche de Musicole et les associations parties prenantes, nous avons décidé de reconduire la manifestation en 2013. Les Arts2rues sont devenus selon certains « notre fête à nous les Lasséens, notre identité et nous devons l'affirmer ». Et bien, nous vous donnons **rendez-vous le 1^{er} juin 2013 pour la 3^{ème} édition.**

Je voudrais dire MERCI à : JY Bourdevère, photographe talentueux qui a su saisir sur la pellicule tant d'émotions exprimées, et toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans la mise en oeuvre de cet évènement. C'est grâce à vous que le public a pu vivre de tels moments riches en émotions et en découverte. A l'année prochaine!!

Véronique Le Duc
Adjointe en charge de la culture à LASSY.



LA VIE ECONOMIQUE

Echoppe du Canut : la halle sera fermée du 15 juillet au 15 août.

UN NOUVEAU PRODUCTEUR A L'ECHELLE DU CANUT!!



FERME DE LA GUINBERGÈRE
VENTE DIRECTE



FERME DE LA GUINBERGÈRE»

Depuis le 1^{er} juin un nouveau producteur, Bertrand Boullier, vous propose ses produits à l'échoppe du Canut. Ce dernier a tenu à se présenter :

« Bonjour,

Me voici nouvellement arrivé à « l'échoppe du Canut ». Ce fut un plaisir de répondre à la municipalité afin de revenir au pays. Mes grands parents et mes parents ont toujours vécu à Lassy.

Au milieu des années 80, la commune comptait une vingtaine de fermes, leurs cours étaient pour moi, gamin, de véritables aires de jeux.

Je ne conçois pas l'agriculture autrement qu'en adéquation avec l'environnement. J'ai connu mes premières expériences de l'agriculture en région d'alpage (Suisse, les Vosges) et mon apprentissage à l'agriculture bretonne s'est faite tout naturellement dans une ferme bio bien connue comme une référence technique et économique en Ille et Vilaine.

A 36 ans, je possède une solide expérience agricole, en tant que salarié, acquise sur plus de 80 fermes (alpagiste, pale-frenier, paysan-fromager, vacher-porcher, chauffeur agricole).

Mon projet d'agriculteur, je l'ai peaufiné depuis une dizaine d'années avec pour commencer une formation BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) suivie au lycée de la Lande du Breil en 2001.

La ferme de la Guinbergère se trouve sur la commune de Mernel. Elle possède une maison d'habitation ainsi que de vieux bâtiments de caractère en pierre : logis ancien du XVI^{ème} siècle, un grand manoir, la ruine d'une chapelle du XIV^{ème} siècle avec une nef et un chœur à pan coupés qui se devine, d'un pigeonnier, de refuges à porcs.

Une stabulation a été construite à l'installation en 2010-2011. L'exploitation regroupe 50 ha, 11 ha de bois et une pièce d'eau. De février à novembre, les 10 vaches aux diverses robes (3 normandes, 4 croisées prim'holstein-montbéliardes et 3 vosgiennes) et une vingtaine de vaches allaitantes (race blonde d'aquitaine) pâturent les herbages de la ferme. Quand la saison de pâture est finie, c'est donc à l'étable qu'elles finissent de passer l'hiver avec toute leur suite (les génisses laitières, les bœufs, les veaux).

Pendant ces quelques mois, elles sont nourries au foin récolté sur la ferme et aux céréales en totale cohérence avec le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Des cochons sont élevés au p'tit lait et aux céréales.

La transformation totale de la production laitière en fromages (tome, fromage blanc battu fermier, fromages frais, faisselle, Gros Suisse, lait cru), de la viande de bœuf, de veau et de cochon vous seront proposés en caissettes de 10kg environ, sur commande. »

Bertrand Boullier



Contact :
« La Guinbergère »
35330 MERNEL
06.85.73.57.60
Bertrandboullier@no-log.org

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES AJONCS

Manifestations de juillet à décembre 2012 :

- 1 – Club tous les **2, 4 et 5 jeudi du mois** (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 – Concours cantonal de palets le **lundi 3 septembre 2012** au Terrain des Sports de LASSY
- 3 – Goûter de Noël le mercredi **12 décembre 2012** à la Salle Joseph Legendre à LASSY.

Club des Ajoncs
de Lassy



LE PONT DE PIERRES - RALLYE PÉDESTRE « NATURE » DU 9 JUIN 2012

Ce rallye a rencontré un vif succès puisque nous avons eu 26 équipes (130 personnes). Le parcours de 5 km à travers les chemins de campagne était ponctué d'étapes où il fallait répondre à des questions liées à la nature : reconnaissance de fruits rouges sauvages, de poissons que l'on trouve dans le Canut et d'oiseaux dont certains sont protégés dans le cadre du classement Natural 2000 de l'espace naturel. L'étape 3, à la ville de Bas, replongeait les participants dans la vie à la ferme autrefois. Une exposition d'objets et de matériel anciens devaient être identifiés. Un panneau, avec une question sur les chèvres des fossés, présentait la fabrication du fromage réalisée dans ce village. Et puis un peu de détente avec des jeux, palets, boîtes mystères et poids d'un panier de provisions à l'étape 4. Les objets insolites rencontrés le long des chemins demandait un sens de l'observation. Les concurrents, après avoir rendu leur copie, se sont retrouvés salle J. Legendre pour reprendre des forces puisque une variété de gâteaux, des crêpes et des boissons étaient proposés. L'équipe « Baulon Sentiers Nature » est arrivée première. Toutes sont reparties avec un lot. Cette manifestation qui s'est déroulée dans la bonne humeur a enchanté tout le monde. Merci à tous les bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité. Beaucoup ont posé la question : A quand le prochain rallye pédestre ? Nous allons y réfléchir. C'est promis !... Pour quoi pas à l'occasion des 30 ans de l'association qui seront fêtés en 2014...



Activités du Pont de Pierres pour le 2^{ème} semestre 2012

Contact : Monique VIGNE au 02 99 14 26 44 (semaine) ou 06 10 97 03 65

Septembre	
Samedi 29 septembre - Départ 8 h 00 Place Saint-Martin	Randonnée au bord de la mer
Octobre	
Jeudi 11 octobre - 20 h 00 - Salle J. Legendre	Art Floral
Samedi 13 octobre - Départ 13 h 30 - Place Saint-Martin	Sortie « Champignons » ou randonnée + Goûter
Novembre	
Samedi 10 novembre - RV 9 h 00 - Place Saint-Martin	Balissage/nettoyage (à confirmer)
Dimanche 18 novembre - Départ 8 h 30 - Place Saint-Martin	Randonnée + Déjeuner
Décembre	
Jeudi 13 décembre - 20 h 00 - Salle J. Legendre	Art Floral

VITAGYM BILAN DE SAISON 2011-2012 A LASSY

Les 3 cours se sont déroulés avec un effectif constant tout au long de l'année, en tout 56 adhérentes ont pu pratiquer la gymnastique une, deux ou trois fois par semaine selon leur motivation.

Des sorties marche nordique (avec bâtons de marche), animées par Anita, ont été proposées en plus des cours sur les chemins de Pléchatel, Pont-Réan et Lassy. Ces marches sont bien sûr ouvertes à tous les bons marcheurs (adhérents ou non à Vitagym). Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter au forum.

Cette année Vitagym a également investi dans du matériel et grâce au complément en steps (une vingtaine), Nolwen proposera à partir de la rentrée, le mardi à 20h30 un cours gym + step.

Les autres cours de gym tonique, se dérouleront comme cette année le mercredi à 19h avec Anita et à 20h avec Céline.

Les inscriptions pour la prochaine rentrée se feront lors du forum des associations le 8 septembre. L'adhésion est de 96€ l'année ou 66€ de janvier à juin. Le certificat médical est à fournir impérativement à l'inscription.

La reprise des cours pour la prochaine saison se fera le mardi 11 ou le mercredi 12 septembre.

RAPPEL : L'association accepte les jeunes filles qui veulent venir faire de la gym avec leur maman (les coupons sports sont bien sûr acceptés).

Venez nous retrouver nombreuses.
Le bureau de Vitagym



DATES À RETENIR

- **FORUM DES ASSOCIATIONS DE LASSY**
le samedi
8 septembre 2012
de 9h à 13h
- **VIDE GRENIER**
le dimanche
16 septembre 2012

LA VIE PRATIQUE

UN NOUVEAU NUMÉRO GRATUIT POUR CONTACTER LES CONSEILLERS INFO ENERGIE EN BRETAGNE

0805 203 205

Numéro vert - Appel gratuit depuis un poste fixe.

Des conseils neutres et indépendants

Mis en place par l'ADEME et le Conseil régional de Bretagne, les Espaces Info Energie ont pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le changement climatique. **Ce service de conseil est gratuit, neutre et indépendant.**

Derrière un numéro unique, 17 relais de proximité répartis sur toute la Bretagne et leurs conseillers techniques sont disponibles pour répondre aux questions des particuliers, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30.

En composant le 0805 203 205, les particuliers sont redirigés, en fonction de leur code postal, vers l'Espace Info Energie le plus proche de chez eux.

Ce numéro Vert remplace le numéro Indigo payant qui était en service jusqu'alors.

Un projet d'isolation du logement ou de changement du système de chauffage ?

En savoir plus sur les énergies renouvelables ?

Avoir un avis sur des devis ?

Connaître les aides financières existantes ?

Tous les particuliers peuvent bénéficier de ce service de conseil, que ce soit pour un projet de construction ou de rénovation de l'habitat, ou pour une simple information.

Plus d'infos sur www.bretagne-energie.fr

LA VIE PRATIQUE (suite)

DÉSHERBAGE : RESPECTER LES DISTANCES !

Les terrasses, cours et allées sont des surfaces peu perméables. Dès la première pluie, une grande partie des traitements chimiques appliqués sur ces surfaces rejoindra les réseaux d'écoulement des eaux et polluera les ruisseaux et les rivières.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté préfectoral de février 2008 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau
- à moins d'1 mètre des fossés (même à sec)
- dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

Rappel réglementaire :

l'article L353-17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende. Alors, respectez bien les distances

Pour en savoir plus :

<http://www.jardineraunaturel.org/>

Mce Maison de la consommation et de l'environnement
48 boulevard Magenta – 35000 Rennes
02.99.30.35.50
info@mce-info.org
www.mce-info.org

Réglementation relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour la protection de l'eau

Ne traitez pas à proximité de l'eau !

Pendant toute l'année, pour tout produit phytosanitaire

Caniveau, avaloir et bouche d'égout
→ Tout traitement est interdit

Fossé avec ou sans eau
→ Tout traitement à moins de 1 mètre des berges est interdit

Cours d'eau, canal, point d'eau
→ Tout traitement à moins de 5 mètres est interdit

L'article L 353-17 du Code Rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende
Arrêtés préfectoraux bretons - février 2008 - Arrêté Inter-ministériel - 12 septembre 2006

CHÈQUE SPORT 2012/2013 : POUR BOUGER SANS SE RUINER !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 15 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport.

Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis la rentrée 2008/2009 un Chèque sport correspondant à un montant de 15€, initialement destiné aux sportifs âgés de 16 à 18 ans. Fort de ce succès, le dispositif a été étendu aux jeunes de 19 ans en 2011. Ainsi, lors de la saison 2011/2012, plus de 25000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.

Chèque-SPORT
2012/2013
15 € pour les jeunes de 15 à 19 ans*

SPORT A VO !
IL VA Y AVOIR DU SPORT !

www.bretagne.fr/jeunes

Cette année, depuis, le 1er juin, les jeunes nés en 1994, 1995, 1996, 1997 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.fr/jeunes et le faire valoir auprès des 2500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes

LE BRULAGE :

(reprise de l'article du SMICTOM n°32 janvier 2012)



Le brûlage interdit par le règlement sanitaire départemental

L'article 84 du règlement sanitaire départemental est clair : **le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, y compris des déchets verts** issus des jardins, **est interdit** (amende de 450 EUR). Seul le Préfet peut autoriser des dérogations.

De la dioxine dans les fumées

En plus de gêner le voisinage avec les fumées et les odeurs, brûler soi-même ses déchets, peut représenter **un risque d'incendie**. En brûlant, les déchets verts et encore plus les ordures ménagères, génèrent des **particules cancérigènes** (dioxines, furanes, hydrocarbures aromatiques polycycliques). Celle-ci, portées par les vents, vont ensuite contaminer les jardins, les potagers ou les champs pour plusieurs années.

Brûler du plastique, du bois traité ou encore du papier glacé dans sa cheminée ne réduit pas le problème. Une étude suisse montre qu'une cheminée utilisée pour **incinérer des emballages pollue 1000 fois plus qu'une usine d'incinération** aux normes équipée d'un système de lavage des fumées ! L'étude européenne CARBOSOL montre quant à elle qu'en hiver, les feux de jardins, le chauffage au bois

ou les combustions agricoles sont responsables de 50 à 70% de la pollution en particules carbonées de l'atmosphère. De quoi réfléchir avant de craquer une allumette !

Le tri et le broyage des déchets : une saine alternative !

Pour éviter ces pollutions toxiques, le Smictom collecte bien entendu les ordures ménagères et les emballages. **Les déchets verts** sont aussi accueillis en déchèteries mais seront sûrement bien plus **utiles au jardin broyés et utilisés en paillage ou dans le compost**.

Un feu de 50 kg de végétaux équivaut en particules à :

- 22000 km parcourus par une voiture essence récente
- 1 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière bois performante.

Source : ATMO Rhône-Alpes

Le brûlage de déchets verts génère des substances toxiques:

monoxyde de carbone, dioxine... Les dioxines sont persistantes dans l'environnement et très cancérigènes.

Le saviez-vous ?

Le brûlage des déchets à l'air libre, que ce soit des ordures ménagères ou des déchets verts, est loin d'être neutre pour l'environnement. En plus des odeurs et des risques d'incendies, la combustion des déchets dégage des substances cancérigènes et pollue gravement l'atmosphère. Sauf exceptions très strictes, la loi interdit formellement cette pratique.

ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE : PENDANT LES VACANCES

Nous vous rappelons l'arrêté municipal n°02-2010 du 9 janvier 2010, interdisant à la divagation des chiens. Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération. Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Si des animaux divaguent sur la voie publique (chats/chatons, chiens/chiots...),
merci de contacter les services de la Mairie au 02.99.42.03.33.

La collectivité travaille en partenariat avec la société « Chenil Service », société de fourrière animale.



et



pendant les vacances...



La municipalité vous informe que :

l'arrêt « **Lassy La Pilais** » sera de nouveau desservi par la **ligne 6 Mernel/Rennes** pour la rentrée 2012/2013. Il y aura un départ le matin vers Rennes, un retour le mercredi midi et un retour le soir au départ de Rennes.

Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

Le Conseil général a mis en place un système d'alertes (SMS sur portable ou message vocal sur téléphone fixe) permettant d'avertir les familles en cas d'interruption des services de transport scolaire.

Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, il vous suffit de cocher la case correspondante sur l'imprimé de demande de carte.

L'information est également transmise par les établissements scolaires et/ou diffusée sur les ondes de France Bleu Armorique Rennes : 103.1, Vitré : 101.6, Fougères : 100.2, Redon : 87.9 et consultable sur www.ille-et-vilaine.fr



Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT

Le transport scolaire mode d'emploi

Demande de carte de transport, tarif, infos pratiques...

Departement d'Ille-et-Vilaine

Contact : N° Azur 0811 02 35 35 (Coût d'un appel local)

www.ille-et-vilaine.fr



Le transport scolaire en Ille-et-Vilaine

- Le Conseil général a en charge l'organisation du transport scolaire des élèves sur tout le territoire départemental à l'exception des élèves domiciliés et scolarisés à l'intérieur de Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, Vitré Communauté, Fougères, Javené et Lécroese.
- Plus de 31 400 élèves sont transportés chaque jour : 24 300 sur circuits scolaires, 5 700 sur ilLenoc, 1 400 sur TER Bretagne.
- Le budget annuel est de 33,5 millions d'euros.
- Les médiateurs des transports scolaires du Conseil général interviennent dans les collèges pour sensibiliser les élèves à la sécurité : présentation d'une vidéo et d'un support éducatif, exercices grandeur nature d'évacuation de car, distribution de gilets réfléchissants...



→ Votre enfant peut-il bénéficier d'une carte de transports scolaires ?

- L'élève transporté doit être âgé d'au moins 5 ans.
- Il doit avoir à parcourir à pied depuis son domicile jusqu'à son établissement scolaire plus de 3 km en zone rurale ou plus de 5 km en zone urbaine.
- Il doit fréquenter :
 - l'école maternelle ou privée) de sa commune, ou l'école la plus proche de son domicile,
 - un collège ou un lycée respectant la carte de sectionnement des transports scolaires (consultable sur www.ille-et-vilaine.fr).

Comment obtenir la carte de transport scolaire ?

- En cas de renouvellement du transport de l'année précédente, vous recevrez à domicile le formulaire préimprimé.
- Pour une 1^{re} demande ou pour tout changement (changement d'établissement, déménagement...), retirez un formulaire de demande de carte de transport scolaire auprès de l'établissement où votre enfant est inscrit.

Complétez-le et retournez-le à votre agence départementale avant le 12 juillet 2012.

Après examen de la demande et accord, le service des transports vous adressera par voie postale le titre de transport de votre enfant.

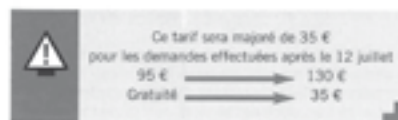
Où retourner votre demande de carte de transport scolaire ?

- Les dossiers liés au transport scolaire sont traités dans ces trois agences départementales :
- Agence départementale du Pays de Rennes,
 - Agence départementale du Pays des Vallons-de-Vilaine,
 - Agence départementale du Pays de Brocéliande.

Vous devez retourner votre demande de **carte de transport scolaire** à l'une de ces trois agences. Les coordonnées de l'agence départementale dont vous dépendez seront jointes au formulaire de demande de carte.

Quel est le montant de la carte ?

La participation familiale s'élève à 95 €.



Comment s'effectue le règlement ?

- Après acceptation de votre demande de transport par le Conseil général, vous recevrez à votre domicile un Titre Interbancaire de Paiement (TIP).
- Vous adresserez alors votre règlement directement au Trésor Public.

Comment obtenir davantage de renseignements ?

Le Conseil général a mis en place un N° Azur dédié à l'information des familles sur le transport scolaire.

Vous pouvez nous contacter au **0811 02 35 35** (Coût d'un appel local)





En 2011, l'association locale ADMR du Canton de Guichen a lancé un appel à projet de la Caisse Nationale Allocations Familiales (CNAF) dans l'objectif de répondre à des besoins spécifiques des familles en développant des services permettant de pallier les difficultés rencontrées par les parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale du fait des horaires atypiques.

Le projet déposé a reçu un avis favorable. Des financements à titre expérimental ont donc été octroyés, pour l'année 2012, afin de mettre en place des interventions de : **Garde d'enfants à domicile sur des créneaux horaires spécifiques et en complément d'autres modes d'accueil (école, garderie scolaire, crèches, assistante maternelle,...)**

Ce service s'adresse à des parents qui travaillent en horaires décalés et ayant des enfants âgés de moins ou égal à 6 ans. Seuls les allocataires de la CAF sont concernés par ce dispositif.

La participation horaire des familles est basée sur les principes de la prestation de service des établissements d'accueil du jeune enfant.

L'association ne pourra pas répondre à toutes les demandes, des critères de priorité d'accès ont donc été définis. La priorité est donnée aux familles monoparentales, familles à faibles revenus sans autre possibilité de modes de garde ou horaires professionnels non couverts par d'autres modes de garde.

Les parents à la recherche de modes de garde d'enfants à domicile correspondant aux critères établis, peuvent s'orienter vers l'association locale ADMR qui étudiera leurs demandes.

Contact :
ADMR Canton de Guichen
36 rue de la Gare
35890 Bourg des Comptes
Tél : 02 99 52 19 31

UN SERVICE À VOTRE ÉCOUTE DURANT L'ÉTÉ

Vous trouverez au CLIC des conseils et informations sur les aides et prestations pour les personnes âgées : services d'aide à domicile, téléalarme, portage de repas, hébergement en structure, aides financières... Le CLIC dans son rôle d'antenne MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) vous accompagne et vous renseigne sur les différentes prestations : cartes d'invalidité et de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, allocations enfance et adulte ...

Plusieurs réunions d'information et ateliers seront proposés à la rentrée :

L'entrée en établissement pour personnes âgées

La perte d'audition, animée par l'association Keditu (Bourg des Comptes)

La prévention des chutes avec l'association Kiné Ouest Prévention (Laillé et Messac)

Les permanences du CLIC des 4 Rivières sur les communes extérieures sont suspendues du 16 juillet au 24 août.

L'accueil à Guichen est maintenu durant l'été aux horaires d'ouverture habituels : 9h00-12h00 et 13h30-17h00 (fermé le lundi matin).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au :

02 99 52 01 59 - accueil.clic.4rivieres@gmail.com
22 rue de Commandant Charcot - 35580 Guichen



LA VIE INTERCOMMUNALE

PLANTEZ VOS HAIES BOCAGÈRES ET VOS BOSQUETS !

Manifestations de juillet à décembre 2012 :

Les remembrements et aménagements fonciers successifs ont depuis une cinquantaine d'années détruit de nombreuses haies bocagères. Depuis 1996, on observe une disparition de 18% du linéaire bocager en Ille et Vilaine, la baisse la plus importante de Bretagne. Cependant, 4 000 km de haies ont été plantés en Ille-et-Vilaine depuis 1978. Mais le bocage est de plus en plus lâche sur les plateaux où les zones sont cultivées et se densifie dans les bas-fonds.

C'est pourquoi, la communauté de communes du Canton de Guichen organise depuis 2007 des campagnes de plantations de haies bocagères et de bosquets. Cette opération consiste à sélectionner des dossiers selon les critères décrits ci-dessous. Ensuite la Communauté de Communes prend en charge la fourniture des plants et vous met à disposition ces derniers. A charge pour vous, de planter, de pailler (bâche plastique ou végétale) et de suivre une petite formation sur la taille.

Pour la campagne de 2012-2013, si vous êtes intéressés, vous pouvez vous préinscrire auprès de Maxime ROUSSELIN ou Sabrina TOURNAILLE, au 02.99.57.08.84 avant le 30 juillet 2012.



Les critères de sélection des candidats à la plantation sont :
Condition : remplir au minimum 2 critères dont le critère quantitatif

1. Critère quantitatif : 50ml de haies ou 10 ares de bosquet au minimum
2. Critère qualitatif : rôle écologique (zone tampon, connexion avec d'autres haies, brise-vent, restauration d'anciens linéaires hors programme ...)
3. Critère qualitatif : rôle paysager (rideau, ...)
4. Critère socio-économique : (filière bois-énergie, intérêt agricole, ...)

Pour information, les candidats peuvent aussi créer des talus.

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) VOUS INFORME : DES ÉVOLUTIONS AU SPANC MAI 2012

Des nouveautés :

Depuis le 1er janvier 2011, la loi « Grenelle 2 » a rendu obligatoire le contrôle de cession immobilière en cas de vente de votre bien immobilier. Le SPANC a donc été chargé de mettre en place cette procédure. Si vous êtes concernés par une telle demande, vous avez plusieurs possibilités, soit sur simple demande auprès du SPANC du Canton de Guichen, soit sur le site Internet de l'ACSOR rubrique environnement section SPANC, un formulaire vous y attend. Ce contrôle est soumis à redevance. Pour rappel :

Contrôles du neuf	Contrôle de conception	Etude du dossier	45 €
	Contrôle de réalisation	Visite de chantier et rapport de conformité	105 €
Contrôle de fonctionnement		le contrôle obligatoire et périodique	80 €
Contrôle de cession immobilière			121 €

Autre nouveauté : la volonté de créer un groupe de discussions autour de la question de l'assainissement non collectif et du SPANC. En effet, le SPANC du Canton de Guichen arrive à une période charnière. Le contrat de prestations se finit en mars 2013, la première période de contrôles de fonctionnement se termine en décembre 2012. Il est temps de tirer un bilan de ces six premières années d'activités. Si cela vous intéresse de venir discuter librement du SPANC et de l'assainissement non collectif sur deux ou trois rencontres, n'hésitez pas à contacter le SPANC du Canton de Guichen. Seule exigence : être usager du SPANC du Canton de Guichen.

De nouvelles installations :

Depuis 2 ans, les ministères autorisent sous forme d'agrément de nouvelles filières. Il s'agit de filières compactes (filtres compacts, microstations), ou des filtres plantés de roseaux. Les agréments sont très précis et sont donnés pour une taille donnée d'habitation. Bien entendu, les filières traditionnelles sont toujours d'actualité. En particulier, nous trouvons souvent le filtre à sable vertical drainé, nommé injustement le « bac à sable ». C'est une filière fiable, elle a montré son efficacité pour peu que l'entretien de la fosse soit régulier (tous les 4 à 5 ans). Sa durée de vie est estimée autour de 20 à 30 ans contrairement à ce que l'on peut entendre. Et le sable n'est pas à changer tous les 8 ans !!!

Le SPANC est à votre disposition pour vous exposer les différents systèmes et vous orienter. Comme évoqué dans de précédents articles, nous tenons à attirer votre vigilance sur certains vendeurs peu scrupuleux de dispositifs d'assainissement qui vous font signer des contrats sans obligation et surtout sans autorisation préalable du SPANC. L'investissement dans une installation d'assainissement non collectif n'est pas neutre et doit s'envisager sous une durée de 30 ans. Cela mérite de prendre son temps et d'interroger le SPANC avant toute initiative malheureuse.

En bref, le SPANC est à même de vous dire si votre projet d'installation est conforme à la réglementation. C'est un interlocuteur neutre qui pourra dès en amont de votre projet, vous conseiller sur les différentes techniques. Aussi n'hésitez pas à le solliciter.

Contact : Monsieur Maxime ROUSSELIN, technicien du SPANC ACSOR - Communauté de Communes du Canton de Guichen ZA Les Landes - 12, rue Blaise Pascal - BP 88051 - 35580 GUICHEN Téléphone : 02.99.57.08.84. Fax : 02.99.57.37.10. E-mail : m.rousseau@acsor.fr

AMÉNAGEMENT DES TROIS HALTES SNCF DU CANTON DE GUICHEN : UN GRAND PROJET DE LA MOBILITÉ

Le 2 mai dernier, la Communauté de Communes du Canton de Guichen a recruté le cabinet SCE de Nantes. Ce dernier a pour mission d'aiguiller la collectivité dans l'aménagement des trois haltes SNCF situées sur le territoire. **Il s'agit de la halte de Guichen-Laillé, de la halte de Guichen-Bourg des Comptes et de la halte de Saint Senoux-Pléchatel.**

Ces 3 haltes voient passer tous les jours près de 200 voyageurs. Ainsi la halte de Guichen-Bourg des Comptes est classée 6ème halte de Bretagne. Cette importance du trafic passager ne cesse d'augmenter d'année en année causant des désagréments pour les usagers et les riverains malgré des aménagements ponctuels réalisés ces deux dernières années. Le stationnement saturé, la circulation perturbée rendent difficiles l'accès et l'usage au quotidien de ces trois haltes.

L'objectif de cette mission est donc double : réaliser les aménagements pour accueillir les usagers du transport ferroviaire et sécuriser les abords des haltes mais aussi mettre en valeur les haltes en proposant les conditions à différentes formes de mobilité (vélo, piéton, transport à la demande, covoiturage, arrêt minute, etc ...).

Ce projet s'inscrit dans un partenariat entamé, il y a quelques années avec la Région Bretagne, la SNCF et RFF (Réseau Ferré

de France) dans le cadre du programme régional de modernisation des gares. Au départ mené par les communes, c'est la Communauté de Communes du Canton de Guichen qui a repris ce projet en adoptant cette compétence récemment. Son premier rôle a été d'acquiescer les terrains à proximité dans la mesure du possible pour rendre réalisable le projet d'aménagement.

À présent, la prochaine phase qui va durer probablement tout le reste de l'année 2012, va consister avec le cabinet à étudier les flux, les habitudes des voyageurs ainsi que l'environnement des trois haltes SNCF. Dans ce même temps, une réunion publique va être organisée pour permettre les échanges entre l'équipe de pilotage du projet, les usagers et les riverains. Une réunion publique de restitution sera aussi organisée en fin d'année pour présenter les scénarios d'aménagement qui se dégageront des études.

A noter, l'agrandissement très prochain du parking de la halte de Guichen-Bourg des Comptes pour résoudre ponctuellement l'engorgement du stationnement, sera réalisé conjointement entre les équipes de la commune de Guichen et de la Communauté de Communes du Canton de Guichen.



VISITE DE CHANTIER AU RITTOIR AVEC LES ÉLUS D'ACSOR ET DU PVV LE 29 JUIN 2012



Mr Le Chénéchal maire de Lassy ouvre la marche



bâtiment restauré



Mr Le Chénéchal échange avec Mr Sieller maire de Guichen et président de l'association du Pays des Vallons de Vilaine.

C'est d'un pas bien décidé que les élus et agents techniques de la communauté de commune de Guichen sont allés découvrir le nouveau visage du Ritoir. Les travaux engagés dans la rénovation du site laissent découvrir un moulin transformé en Maison des énergies. Lieu pédagogique où les scolaires pourront venir s'initier aux différentes sources productrices d'énergie. Le respect de la nature, des matériaux laisse à ce site son caractère originel. On est charmé par les chants des oiseaux, le souffle du vent dans les arbres et le clapotis de l'eau du Canut. C'est une merveilleuse partition qui nous enchante mais un seul bémol nuance cette mélodie, l'absence du doux bruit de la roue du moulin entraînée par le courant de l'eau !!!!

SIEFP : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA FORÊT DE PAIMPONT

Depuis fin 2009 j'assume la présidence du Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont. Avec l'aide des membres du bureau, ainsi que de l'ensemble des délégués des 15 communes desservies, nous avons pris trois grandes orientations :

Tout d'abord, nous avons créé un poste de secrétaire occupé par Marie-Hélène STRIOLO, deux jours par semaine. Auparavant le secrétariat était sous-traité; le personnel changeait régulièrement.

De plus en mutualisant avec l'ensemble des syndicats d'eau du Sud-Ouest de l'Ille et Vilaine, nous bénéficions des services d'un ingénieur, Xavier GUILLON, et d'un technicien supérieur, Dominique BRIAND. Ils assurent le travail d'assistance technique qui a été abandonné par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM).

Ensuite, nous avons réalisé un schéma directeur qui permet d'avoir un état des lieux complet de nos infrastructures de production et de distribution. Notre syndicat a 50 ans, et les canalisations ne sont pas éternelles. Il va donc falloir en plus des extensions de réseau, prévoir un important programme de renouvellement.

Enfin, ces années de grand déficit hydrométrique mettent en évidence notre manque de sécurisation quant à notre approvisionnement en eau.

Nos atouts :

- du personnel renouvelé et stable,
 - notre fermier, la SAUR, qui assure un bon fonctionnement de nos installations de production et de distribution,
 - une comptabilité saine pour envisager les gros travaux nécessaires,
 - enfin, une bonne équipe de délégués communaux qui s'investit pour assurer le service d'alimentation en eau à 7.634 abonnés.
- La mise en harmonie quotidienne de tous ces éléments est ma mission. Les orientations prises permettent d'envisager l'avenir de notre syndicat avec confiance.

Le Président, Philippe LETOURNEL, le 22 05 2012

Le Patrimoine du syndicat

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont est constitué des communes suivantes : Baulon, Campel, Iffendic, Lassy, Loutehel, Maxent, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Mâlon-sur-Mel, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel, Goven, Maure-de-Bretagne (partie), Monterfil (partie).

Il est desservi en eau à partir de 3 stations de production : Station de production de l'Etang Bleu (Paimpont), Station de production du Manoir du Tertre (Paimpont), Station de production de La Chapinais (Lassy), et possède 18 ouvrages de stockage composés de réservoirs, châteaux d'eau et bâches.

Par ailleurs un linéaire de canalisation de 620 km constitue le réseau d'alimentation en eau potable.

Les finances du syndicat

Avec un budget total de 3 millions d'euros, (1 million en fonctionnement et 2 millions en investissement) l'exercice 2012 marque une augmentation significative par rapport aux années antérieures. En moyenne, sur les 3 dernières années, le budget de fonctionnement s'élevait à 500.000 et celui d'investissement à 900.000 .



ÇA C'EST PASSÉ À LASSY!



Tournoi de Football les 16 et 17 juin 2012 sur le terrain des sports. Quel punch!!!



Le 19 juin à 17h00, vernissage de l'exposition des totems des enfants de l'école Camille Claudel à la galerie d'art de Lassy. Devant chaque totem réalisé par l'enfant, l'artiste a livré le sens de son œuvre. Bravo à tous!



L'ensemble musical d'orchestre à l'école de Lassy s'est produit en plein air lors de la Kermesse de l'APE le 30 juin 2012.